L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES. - SURVEY

Agggete.

de l'Instruction publique et des Benux-Arts,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 28 Juillet 1923

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Eulalie d'Olt en date du I2 Août 1923;

Avrête : Sorticle premier.

L'Eglise de Sainte-Eulalie d'Olt

(Aveyron)

est classee parmi les monuments historiques.

58-484-1922. [24365]

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Any. 3.

Il sera notifie au Préfet du département de l'Aveyron

et au Maire de la commune de Sainte-Eulalie d'Olt, propriétaire,

qui

seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 10 Septembre 1923

Hegenneth